



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 18 mars 2025, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M. Raouf Absi, conseiller

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M^{me} Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public :

- M. Pierre Poupart et M^{me} Denise Bouchard : Remerciement pour l'écoute concernant leur projet d'écriture.
- M. Jonathan Mérel : Sécurité des piétons à l'intersection de la rue De Jumonville et du boulevard De Montarville.

250318-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en reportant le point 10.9 et en ajoutant le point suivant :

- 13.1 Création d'une prime de disponibilité continue au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-2

Approbation du procès-verbal du 18 février 2025

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

250318-3

Avis de motion – Règlement numéro 2025-438-1 modifiant le Règlement numéro 2024-438 imposant une taxe sur les surfaces minéralisées de certains immeubles non résidentiels, et ce, pour l'année 2025 afin d'exclure le pavé perméable de la taxe et de prévoir un mécanisme de révision lors d'agrandissement des surfaces minéralisées

M^{me} la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement numéro 2024-438 imposant une taxe sur les surfaces minéralisées de certains immeubles non résidentiels, et ce, pour l'année 2025 afin d'exclure le pavé perméable de la taxe et de prévoir un mécanisme de révision lors d'agrandissement des surfaces minéralisées.

250318-4

Avis de motion – Règlement numéro 2025-450 régissant les modalités des collectes des matières recyclables et des résidus verts

M^{me} la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement régissant les modalités des collectes des matières recyclables et des résidus verts.

250318-5

Avis de motion – Règlement numéro 2025-460 sur la gestion contractuelle

M^{me} la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement sur la gestion contractuelle.

Adoption de règlements

250318-6

Adoption – Règlement numéro 2025-290-43 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone P-817 à même une partie de la zone H-807 et de réviser la marge d'isolement applicable entre un bâtiment principal situé dans la zone H-807 et la limite d'un terrain occupé par un usage de la classe R1 (parc et espace vert)

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-290-43 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin de créer la zone P-817 à même une partie de la zone H-807 et de réviser la marge d'isolement applicable entre un bâtiment principal situé dans la zone H-807 et la limite d'un terrain occupé par un usage de la classe R1 (parc et espace vert).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-7

Adoption – Règlement numéro 2025-294-6 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin de permettre le dépôt du plus récent certificat de localisation d'une propriété pour une demande de permis de construction concernant certains bâtiments accessoires

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-294-6 – Règlement modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats d'autorisation et à l'administration des règlements de zonage, de construction, de lotissement et relatif aux contributions pour fins de parcs, terrains de jeux et milieux d'intérêt écologique numéro 2018-294 afin de permettre le dépôt du plus récent certificat de localisation d'une propriété pour une demande de permis de construction concernant certains bâtiments accessoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-8

Dépôt de projet de règlement numéro 2025-438-1 modifiant le Règlement numéro 2024-438 imposant une taxe sur les surfaces minéralisées de certains immeubles non résidentiels, et ce, pour l'année 2025 afin d'exclure le pavé perméable de la taxe et de prévoir un mécanisme de révision lors d'agrandissement des surfaces minéralisées

M^{me} la conseillère Anne Barabé présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-438-1 modifiant le Règlement numéro 2024-438 imposant une taxe sur les surfaces minéralisées de certains immeubles non résidentiels, et ce, pour l'année 2025 afin d'exclure le pavé perméable de la taxe et de prévoir un mécanisme de révision lors d'agrandissement des surfaces minéralisées.

250318-9

Adoption – Règlement numéro 2025-447 ordonnant l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'eau usée par gainage structural et un emprunt de 3 000 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-447 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'eau usée par gainage structural et un emprunt de 3 000 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-10

Adoption – Règlement numéro 2025-448 ordonnant l'exécution de travaux de construction de nouveaux trottoirs en béton ou en asphalte et un emprunt de 900 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-448 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de construction de nouveaux trottoirs en béton ou en asphalte et un emprunt de 900 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-11

Adoption – Règlement numéro 2025-449 ordonnant l'exécution de travaux de canalisation de fossés et de réfection d'égouts incluant les bassins de rétention et un emprunt de 2 000 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-449 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de canalisation de fossés et de réfection d'égouts incluant les bassins de rétention et un emprunt de 2 000 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-12

Dépôt du projet de règlement numéro 2025-450 régissant les modalités des collectes des matières recyclables et des résidus verts

M^{me} la conseillère Anne Barabé présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-450 régissant les modalités des collectes des matières recyclables et des résidus verts.

250318-13

Adoption – Règlement numéro 2025-451 décrétant l'amélioration des équipements et du mobilier de l'ensemble des parcs et un emprunt de 1 050 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-451 – Règlement décrétant l'amélioration des équipements et du mobilier de l'ensemble des parcs et un emprunt de 1 050 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-14

Adoption – Règlement numéro 2025-452 ordonnant l'exécution de travaux favorisant une meilleure résilience climatique et un emprunt de 2 000 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-452 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux favorisant une meilleure résilience climatique et un emprunt de 2 000 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-15

Adoption – Règlement numéro 2025-453 ordonnant l'exécution de travaux de réfection sur des structures et des équipements au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 265 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-453 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection sur des structures et des équipements au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 265 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-16

Adoption – Règlement numéro 2025-454 ordonnant l'exécution de travaux de remplacement et d'ajout de systèmes électroniques d'accès aux bâtiments municipaux, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 150 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-454 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de remplacement et d'ajout de systèmes électroniques d'accès aux bâtiments municipaux, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 150 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-17

Adoption – Règlement numéro 2025-455 ordonnant l'exécution de travaux de réaménagement des ateliers municipaux incluant la finalisation de l'agrandissement (phase 1) et la mise aux normes des garages (phase 2),

et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 500 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-455 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réaménagement des ateliers municipaux incluant la finalisation de l'agrandissement (phase 1) et la mise aux normes des garages (phase 2), et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 3 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-18

Adoption – Règlement numéro 2025-456 ordonnant l'exécution de travaux revitalisant la forêt urbaine et un emprunt de 1 500 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-456 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux revitalisant la forêt urbaine et un emprunt de 1 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-19

Adoption – Règlement numéro 2025-457 décrétant l'acquisition de groupes électrogènes pour les postes de pompage et un emprunt de 1 800 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-457 – Règlement décrétant l'acquisition de groupes électrogènes pour les postes de pompage et un emprunt de 1 800 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-20

Adoption – Règlement numéro 2025-458 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de trottoirs et un emprunt de 1 600 000 \$

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-458 – Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de trottoirs et un emprunt de 1 600 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-21

Adoption – Règlement numéro 2025-459 autorisant sur les chemins publics le surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige lors des opérations de déneigement

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2025-459 – Règlement autorisant sur les chemins publics le surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier devant une souffleuse à neige lors des opérations de déneigement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-22

Dépôt du projet de règlement numéro 2025-460 sur la gestion contractuelle

M^{me} la conseillère Lise Roy présente et dépose le projet de règlement numéro 2025-460 sur la gestion contractuelle.

Rapports et résolutions des comités et commissions

250318-23

Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 26 février 2025

Il est proposé d'entériner les recommandations U2025-016 à U2025-021 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 26 février 2025 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70005 pour autoriser l'agrandissement d'un immeuble situé au 19, rue Duclos-Decelles, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2025-016.
2. La demande de PIIA numéro 2024-70252 pour autoriser un changement de couleur de certains éléments des façades d'un immeuble situé au 1150, rue Volta, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2025-017.
3. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2024-70253 pour autoriser un abri à jardin permanent en cour arrière d'un immeuble situé au 54-56, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-018.
4. La demande PIIA numéro 2024-70250 pour autoriser l'aménagement d'une aire d'entreposage de paniers d'épicerie sur l'emplacement du 100, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2025-019.
5. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70007 pour autoriser le prolongement d'une clôture en cour avant d'un immeuble situé au 4, rue De Grandpré, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2025-020.
6. Partiellement, la demande site du patrimoine et PIIA numéro 2025-70008 pour autoriser le remplacement des deux portes de garage faisant face à la rue Samuel-Provost, d'un immeuble situé au 456, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2025-021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-24

Dépôt de procès-verbaux de réunions des comités et commissions de Boucherville

Il est proposé de prendre acte des procès-verbaux des réunions suivantes :

1. Réunion de la commission de toponymie tenue le 10 octobre 2024;
2. Réunion du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords tenue le 16 octobre 2024;
3. Réunion du comité d'achat responsable tenue le 12 novembre 2024;
4. Réunions de la commission des aînés tenues le 21 novembre 2024 et le 29 janvier 2025;
5. Réunions du comité ferroviaire tenues le 26 novembre 2024 et le 29 janvier 2025;
6. Réunion du secrétariat à la participation citoyenne tenue le 12 décembre 2024;
7. Réunion du comité jeunesse tenue le 20 janvier 2025;
8. Réunion de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire tenue le 20 février 2025.

250318-25

Dépôt de la recommandation CD1-47 du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords – Aménagement de nouveaux espaces publics sur les berges du fleuve à Boucherville

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4444 préparé par la Direction générale daté du 26 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'approuver la recommandation CD1-47 du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords en regard de l'aménagement de nouveaux espaces publics sur les berges du fleuve à Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-26

Dépôt de la recommandation CFER-6 du comité ferroviaire – Inspection du tronçon de chemin de fer traversant Boucherville

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se

prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4456 préparé par la Direction générale daté du 27 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver la recommandation CFER-6 du comité ferroviaire en regard d'une demande d'inspection en profondeur du tronçon de chemin de fer traversant Boucherville.
2. De transmettre la présente résolution au CN et à Transport Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-27

Dépôt de la recommandation CFER-7 du comité ferroviaire – Sondage sur le niveau de connaissances de la population concernant le trafic ferroviaire à Boucherville

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4459 préparé par la Direction générale daté du 27 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte de la recommandation CFER-7 du comité ferroviaire en regard d'un sondage sur le niveau de connaissances de la population concernant le trafic ferroviaire à Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-28

Dépôt de la recommandation COMDA-21 de la commission des aînés – Présence d'une personne formée en premiers soins lors des Déjeuners du maire

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4464 préparé par la Direction générale daté du 7 mars 2025 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte de la recommandation COMDA-21 de la commission des aînés en regard de la présence d'une personne formée en premiers soins lors des Déjeuners du maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-29

Dépôt du procès-verbal et des recommandations de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs – réunion du 11 février 2025

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4439 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 20 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs de la réunion du 11 février 2025 et d'approuver :

1. La recommandation 2025-02-11-01 visant à soutenir la tenue du Championnat canadien de curling en fauteuil roulant 2026 au Centre des glaces Gilles-Chabot.
2. La recommandation 2025-02-11-02 visant à soutenir la tenue de l'événement privé Sani Open de Sani Sport Boucherville.
3. La recommandation 2025-02-11-03 visant à soutenir la Fondation Charles-Bruneau pour la tenue de l'événement du Tour CIBC Charles-Bruneau 2025.
4. La recommandation 2025-02-11-04 visant à soutenir les écoles primaires de Boucherville pour la tenue de l'activité Cross-Country 2025.
5. La recommandation 2025-02-11-05 visant à soutenir la tenue de l'événement La Course du 30 km Sun Life des rives.
6. La recommandation 2025-02-11-06 visant à soutenir la tenue de l'événement privé Coupe Bertrand-Lesage en soutien à la Fondation Source Bleue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-30

Dépôt du procès-verbal et des recommandations de la commission conjointe de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, et de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs – réunion du 27 février 2025

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4461 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 3 mars 2025 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission conjointe de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire et de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs de la réunion du 27 février 2025 et d'approuver :

1. La recommandation 20250227-01 à l'effet d'adopter le Plan d'action 2025 à l'égard des personnes handicapées.

2. La recommandation 20250227-02 à l'effet de concéder une demande de tolérance au bruit pour la terrasse adjacente au Café centre d'art.
3. La recommandation 20250227-04 à l'effet d'autoriser les demandes d'affichages temporaires des événements 2025 de la Ville de Boucherville et des organismes accrédités.
4. La recommandation 20250227-05 à l'effet d'autoriser l'installation de panneaux promotionnels (de type panneau sandwich) pour les événements 2025 de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs, ainsi que des organismes accrédités.

Il est également proposé de ne pas approuver la recommandation 20250227-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

Administration et finances

Effectifs et embauche

250318-31

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 1^{er} février au 1^{er} mars 2025 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 6 mars 2025.
2. De féliciter M^{me} Caroline Hamel, régisseuse à la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs, pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

250318-32

Listes des déboursés

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 208010 à 208247.

2. D'approuver les paiements électroniques numéro S31126 à S31580.
3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements numéros 773 à 807 et 36 à 42.
4. D'autoriser le trésorier ou l'assistante-trésorière de la Ville à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-33

Liste de virements budgétaires

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 11 mars 2025 pour les écritures 5846 à 5847.
2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-34

Autorisation des travaux de réfection du passage à niveau de la rue Pierre-Boucher par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) et autorisation de financement pour l'entretien du passage à niveau par la Ville de Boucherville (P-24-AM-06-A)

CONSIDÉRANT que la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) effectue la réfection de passages à niveau sur son réseau afin de maintenir une surface de roulement adéquate pour les utilisateurs et assurer l'intégrité de la circulation ferroviaire;

CONSIDÉRANT que les dernières inspections du CN révèlent que la réfection du passage à niveau de la rue Pierre-Boucher était nécessaire;

CONSIDÉRANT que les travaux impliquent le remplacement des matériaux de voie qui ont été détériorés par la présence du passage à niveau et la remise en bonne condition de la surface de croisement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville est responsable de la totalité des coûts d'entretien du passage à niveau;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4362 préparé par la Direction du génie daté du 11 mars 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser les travaux de réfection du passage à niveau de la rue Pierre-Boucher par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN).

2. D'autoriser le financement au montant estimé de 85 000 \$, taxes nettes, le tout étant financé à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-35

Dépôt d'une demande de financement au Fonds municipal vert pour la réalisation d'un audit énergétique des ateliers municipaux

CONSIDÉRANT les engagements de la Ville dans son Plan de développement durable, entre autres, en lien avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT la démarche en cours par la Ville pour l'élaboration d'un Plan de réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que le programme de financement *Étude : Le parcours de la rénovation des bâtiments municipaux* couvre au plus 50 % des dépenses admissibles et que la Ville paiera la balance des coûts du projet;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4440 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique daté du 3 mars 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser le dépôt d'une demande de financement pour la réalisation d'un audit énergétique des ateliers municipaux au Fonds municipal vert.
2. D'autoriser le directeur ou la cheffe de service de la Direction de l'environnement et de la transition écologique à signer la demande de financement, ainsi que la convention d'aide financière le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-36

Dépôt du rapport 2024 du trésorier relativement à ses activités quant à la LERM

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4462 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 11 mars 2025 sur le sujet;

Dépôt du rapport du trésorier relativement à ses activités quant à la vérification des dossiers des partis politiques autorisés pour 2024.

Le conseil municipal prend acte du dépôt par le trésorier de la Ville de son rapport relatif à ses activités quant à la vérification des dossiers des partis politiques autorisés, le tout conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c E-2.2).

250318-37

Participation financière – Ajout de départs pour la navette fluviale liaison N2 Vieux-Port de Montréal et la Ville de Boucherville

CONSIDÉRANT le service de la navette fluviale offert dans le cadre des mesures d'atténuation des travaux de réfection du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine;

CONSIDÉRANT la collaboration établie lors de la saison 2024, entre la Ville et l'ARTM pour l'ajout de départs les vendredis et samedis soirs;

CONSIDÉRANT que la Ville et l'ARTM souhaite maintenir ces départs supplémentaires pour la période du 21 juin au 1^{er} septembre 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville assumera les coûts de ces départs supplémentaires sur la liaison N2 Vieux-Port de Montréal – Boucherville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4436 préparé par la Direction générale daté du 11 mars 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. Que la Ville de Boucherville assume la somme de 36 876 \$, plus les taxes applicables, s'il y a lieu, pour l'ajout de départs les vendredis et les samedis sur la liaison N2 Vieux-Port de Montréal – Boucherville dans le cadre du service de la navette fluviale du 21 juin au 1^{er} septembre 2025.
2. Que la directrice générale adjointe ou la greffière soient autorisées à signer tous documents pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-38

Dépôt de la liste des frais de recherche et de soutien des conseillers

Le conseil municipal prend acte qu'aucune demande et qu'aucun remboursement n'a été fait pour l'année 2024.

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

250318-39

Adjudication d'un contrat de location de deux locaux d'entreposage (AI24-01)

CONSIDÉRANT le contrat de location d'un deux locaux d'entreposage contigus de 6 500 à 8 000 pieds carrés avec une hauteur libre de 18 pieds minimum et une largeur minimale de 25 pieds (AI24-01);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4437 préparé par la Direction des travaux publics daté du 26 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat de location de deux locaux d'entreposage contigus de 6 500 à 8 000 pieds carrés avec une hauteur libre de 18 pieds minimum et une largeur minimale de 25 pieds à 4001451 Canada inc. (Espaces industriels COMO), pour un montant total de 1 466 248,18 \$, taxes incluses, le tout conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2026 à 2030.
2. D'autoriser la directrice ou le contremaitre général de la Direction des travaux publics à signer tout document requis pour la location du local situé au 1340, rue Gay-Lussac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-40

Adjudication d'un contrat pour l'éclairage des travaux effectués en 2023 et 2024 (C-24-04-A)

CONSIDÉRANT le contrat pour l'éclairage des travaux effectués en 2023 et 2024 (C-24-04-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4399 préparé par la Direction du génie daté du 26 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger en 2025 le contrat pour l'éclairage, en lien avec des travaux d'infrastructure effectués en 2023 et 2024, à Construction N.R.C. inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 1 145 839,70 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-41

Adjudication d'un contrat de nettoyage des fenêtres des bâtiments (RG25-0824)

CONSIDÉRANT le contrat nettoyage des fenêtres des bâtiments (RG25-0824);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4450 préparé par la Direction des travaux publics daté du 25 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de nettoyage des fenêtres des bâtiments à Le gars des vitres, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 70 106,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2026 et 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-42

Modification du contrat de collecte des déchets et des encombrants (SP23-19-A)

CONSIDÉRANT le contrat de collecte des déchets et des encombrants (SP23-19-A);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4363 préparé par la Direction des travaux publics daté du 19 décembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'accorder un montant supplémentaire de 232 398,88 \$, taxes incluses, au contrat SP23-19-A déjà octroyé à Services Ricova inc., le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-43

Adjudication d'un contrat de location et de vidange de toilettes chimiques (SP25-01)

CONSIDÉRANT le contrat de location et de vidange de toilettes chimiques (SP25-01);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4442 préparé par la Direction des travaux publics daté du 13 mars 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de location et de vidange de toilettes chimiques à Sanibert inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 126 111,41 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits au budget 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-44

Adjudication d'un contrat de fabrication de casiers d'entreposage de matières granulaires en vrac (SP25-04)

CONSIDÉRANT le contrat de fabrication de casiers d'entreposage de matières granulaires en vrac (SP25-04);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4448 préparé par la Direction des travaux publics daté du 3 mars 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de fabrication de casiers d'entreposage de matières granulaires en vrac à Excavation Civil Pro inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 221 326,88 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-45

Adjudication d'un contrat de travaux de rinçage unidirectionnel (SP25-06)

CONSIDÉRANT le contrat de travaux de rinçage unidirectionnel (SP25-06);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4443 préparé par la Direction des travaux publics daté du 25 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de travaux de rinçage unidirectionnel à Simo Management inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 76 478,50 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-46

Adjudication d'un contrat d'entretien préventif des systèmes CVAC des bâtiments (SP25-08)

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien préventif des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (CVAC) des bâtiments (SP25-08);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4445 préparé par la Direction des travaux publics daté du 25 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat d'entretien préventif des systèmes CVAC des bâtiments à Névé Réfrigération inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 139 574,04 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2026 à 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-47

Adjudication d'un contrat de fourniture et d'installation d'un nouveau cabinet de distribution électrique

Ce point est reporté.

250318-48

Adjudication d'un contrat pour le remplacement d'une chaudière de production d'eau chaude au Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier

CONSIDÉRANT les recherches de prix pour le remplacement d'une chaudière de production d'eau chaude au Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier;

CONSIDÉRANT que l'offre de Le Groupe Gazénergie inc. est la plus intéressante;

CONSIDÉRANT la subvention PEE d'Energir jusqu'au 31 mars au montant de 22 250 \$;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4468 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 13 mars 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de remplacement d'une chaudière de production d'eau chaude au Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier à Le Groupe Gazénergie inc., pour un montant total de 105 311,35 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis, et financé à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

250318-49

Convention d'utilisation du domaine public au 592, rue Paul-Émile-Victor

CONSIDÉRANT l'installation par les propriétaires du 592, rue Paul-Émile-Victor d'une clôture dans l'emprise municipale, précisément sur le lot 2 513 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser la situation d'empiètement par cette clôture;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4441 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 11 mars 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer la Convention d'utilisation du domaine public d'une partie du lot 2 513 239 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-50

Contrat de concession alimentaire pour le Centre des glaces Gilles-Chabot

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4466 préparé par la Direction générale daté du 10 mars 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver le contrat de concession alimentaire pour le Centre des glaces Gilles-Chabot entre la Ville de Boucherville et 9198-6224 Québec inc.
2. D'autoriser les parties à poser tous gestes requis pour permettre la pleine application du contrat entre les parties.
3. D'autoriser la directrice générale adjointe ou la greffière à signer tous documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT le paragraphe 4.2 de l'article 4 « Usage du territoire loué » du bail superficiaire de 2001 définissant la gestion et la responsabilité de la Ville pour l'opération de la structure de contrôle du niveau d'eau au parc de la Frayère;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec et ses représentants ont toujours assumé la gestion de cette structure depuis la signature du bail et que la Ville ne souhaite pas avoir cette responsabilité;

CONSIDÉRANT les modifications subséquentes apportées par le gouvernement du Québec aux modifications contenues dans le sommaire décisionnel numéro 2024-3951 préparé par la Direction de l'environnement et de la transition écologique;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4463 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 11 mars 2025 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver un avenant au bail afin de préciser les rôles et responsabilités du propriétaire et du locataire.
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 20 mars 2025

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250320-2.1 à CA-250320-2.5.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250320-4.1 à CA-250320-4.3.

3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250320-5.1 à CA-250320-5.5.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250320-6.1 à CA-250320-6.17.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-250320-8.1 à CA-250320-8.16.

Il est également proposé de nommer M^{me} la conseillère Josée Bissonnette, à titre de représentante de la Ville, pour la séance du conseil d'agglomération du 20 mars 2025.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-53

Programme de revitalisation pour l'année 2025

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'article 12 qui prévoit que la Ville déterminera par résolution l'enveloppe budgétaire;

CONSIDÉRANT qu'il est également prévu à l'article 15 que la Ville déterminera par résolution la date limite de dépôt des demandes;

Il est proposé :

1. D'autoriser que l'enveloppe budgétaire totale pour la mise en œuvre du programme d'aide financière pour l'ensemble des travaux admissibles soit de 45 000 \$ pour l'année 2025.
2. De décréter que la date limite de dépôt des demandes sera, pour l'année 2025, le 26 mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-54

**Levée partielle de la servitude de non-accès –
1451, chemin d'Anjou – lot 2 402 345**

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 2 402 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, souhaite aménager un accès véhiculaire à partir du chemin de Touraine sur une largeur de 10 mètres;

CONSIDÉRANT qu'une demande de levée partielle de la servitude de non-accès publiée au registre foncier sous le numéro 321473 doit être présentée au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que l'accès qui sera aménagé devra respecter les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290;

CONSIDÉRANT que des normes et des contraintes pourraient être applicables selon la nature du projet visé, notamment à cause de la localisation du lot en zone agricole permanente et de la présence de milieux écologiques d'intérêt, de l'habitat de la rainette faux-grillon de l'ouest et de milieu terrestre d'intérêt métropolitain;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4431 préparé par la Direction de l'urbanisme daté du 25 février 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser le propriétaire du lot 2 402 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, à présenter au ministère des Transports et de la Mobilité durable une demande de levée partielle sur 10 mètres de la servitude de non-accès publiée au registre foncier sous le numéro 321473, le tout tel qu'illustré au croquis joint à sa demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-55

**Avis d'assujettissement au droit de préemption –
701, rue des Ateliers – lots 2 865 646 et 2 510 119**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2022-379 encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assujettir au droit de préemption les immeubles situés sur les lots 2 865 646 et 2 510 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'assujettissement doit être notifié au propriétaire, et inscrit au Registre foncier du Québec pour exercer le droit de préemption;

CONSIDÉRANT que ces immeubles ne sont pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) et qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que le droit de préemption est un outil favorisant la mise en œuvre de la planification municipale;

Il est proposé :

1. De notifier le propriétaire que la Ville a l'intention d'exercer son droit de préemption à l'égard des immeubles situés au 701, rue des Ateliers sur les lots 2 865 646 et 2 510 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, notamment pour les fins

d'espace public, parc, milieu naturel, habitation, ou un équipement collectif sur lesdits lots.

2. D'inscrire au Registre foncier du Québec l'avis d'assujettissement sur lesdits lots pour une période de 10 ans.
3. D'autoriser la greffière ou l'assistante greffière à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-56

Remboursement de garantie financière – 280, boul. du Fort-Saint-Louis

CONSIDÉRANT la résolution 130702-14 adoptée en 2013, suivie des permis délivrés en 2015, ainsi que les demande de PIIA présentées et les permis délivrés dans les années suivantes et autorisant des modifications aux travaux;

CONSIDÉRANT la convention de transaction intervenue en septembre 2021, et visant à contraindre le propriétaire à réaliser les travaux de rénovation du bâtiment et d'aménagement de l'emplacement;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité présentée le 24 janvier 2025, préparée par M. Daniel Fontaine, architecte senior chez Première Équipe Architecture, attestant de la conformité des travaux aux permis et résolutions;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 250218-47 le 18 février 2025 autorisant une dérogation mineure pour l'aménagement d'un accès au terrain d'une largeur de 13,20 mètres mesurée à la limite de terrain, et d'un accès au terrain d'une largeur de 18,50 mètres mesurée à la limite du pavage de la rue;

Il est proposé de libérer le dépôt en garantie d'une valeur de 25 000 \$ associé à la demande de PIIA 2013-70184, lequel avait été confisqué en vertu de la résolution 180917-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250318-57

Participation aux assises de l'Union des municipalités du Québec

Il est proposé :

1. D'autoriser tous les membres du conseil municipal à participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec tenues à Québec du 14 au 16 mai 2025.
2. D'autoriser le remboursement des dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives, le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

250318-58

Création d'une prime de disponibilité continue au protocole des conditions de travail du personnel cadre

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2025-4452 préparé par la Direction des ressources humaines daté du 11 mars 2025 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser la création d'une prime de disponibilité continue au protocole des conditions de travail du personnel cadre, sous la responsabilité du directeur général, selon les conditions prévues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

250318-59

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière